

WEBINAIRE N°7

L'EAU DE PLUIE, UNE RESSOURCE POUR LE BÂTIMENT

Jeudi 13 juin 2024 – 12h15 à 13h45

MISE EN CONTEXTE

UTILISATION DE L'EAU DANS L'HABITAT COLLECTIF



FRÉDÉRIC BACHMANN
UNITÉ TERRITOIRE ET STRATÉGIE



Analyse de 55 415 compteurs (2022) : bilan et pistes d'économies

49 millions de m³ d'eau potable distribuée (305 l/hab./jour)





Analyse de 55 415 compteurs (2022) : bilan et pistes d'économies

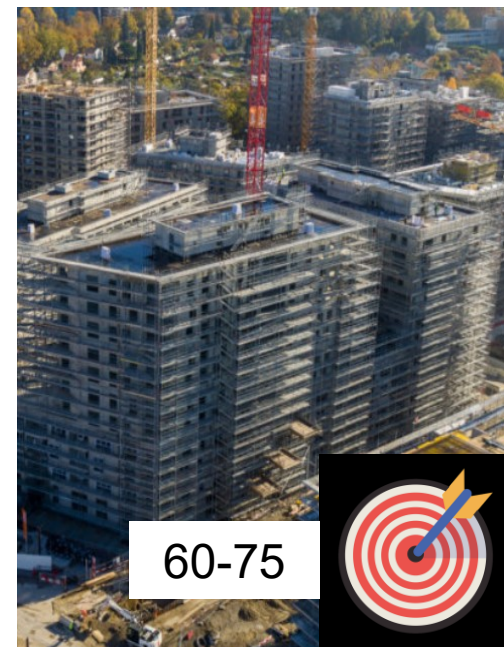
49 millions de m³ d'eau potable distribuée (305 l/hab./jour)



Consommation actuelle d'eau potable habitat collectif 149 l/hab./jour



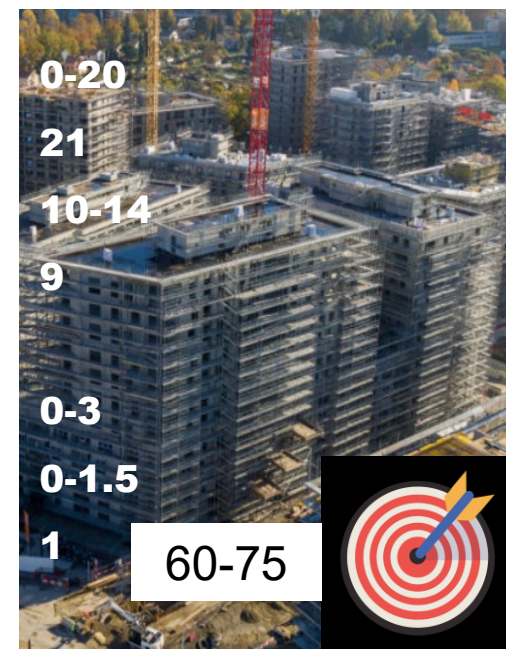
WC : 40
Evier / lavabos : 38
Douche / bain : 28
Lave-linge : 17
Boisson / cuisine : 7
Espaces verts : 6
Nettoyage locaux : 3
Lave vaisselle : 3
Autre : 7



Consommation actuelle d'eau potable habitat collectif 149 l/hab./jour



WC : 40
Evier / lavabos : 38
Douche / bain : 28
Lave-linge : 17
Boisson / cuisine : 7
Espaces verts : 6
Nettoyage locaux : 3
Lave vaisselle : 3
Autre : 7



Sans diminution du confort !

Consommation actuelle d'eau potable habitat collectif 149 l/hab./jour



Améliorations techniques

Consommation actuelle d'eau potable habitat collectif 149 l/hab./jour

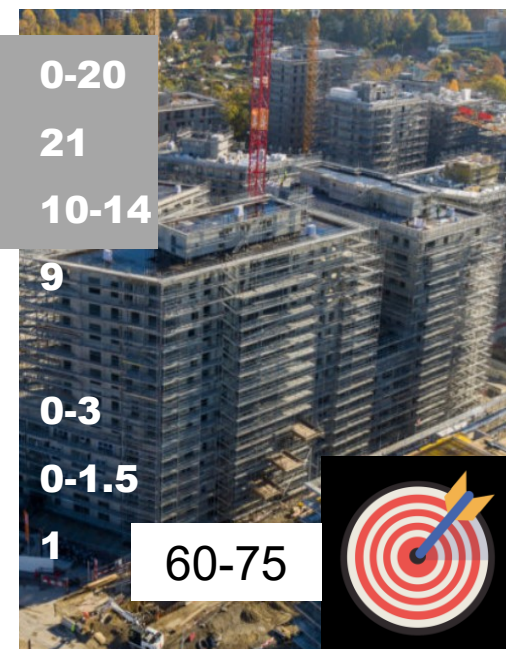


Potentiel de valorisation de la pluie

Consommation actuelle d'eau potable habitat collectif 149 l/hab./jour

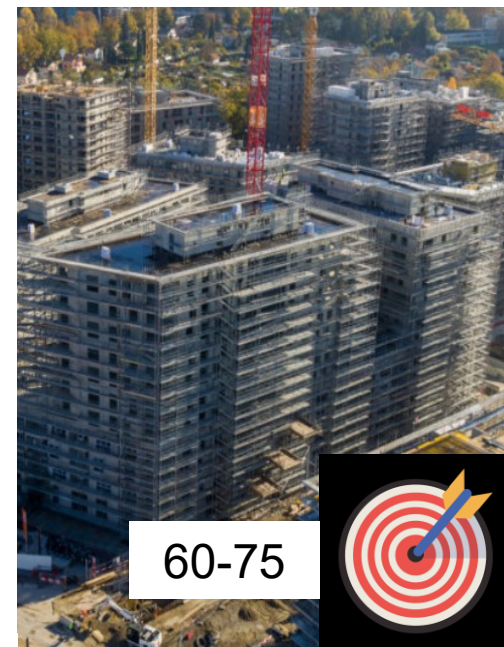


WC : 40	0-20
Evier / lavabos : 38	21
Douche / bain : 28	10-14
Lave-linge : 17	9
Boisson / cuisine : 7	0-3
	0-1.5
Lave vaisselle : 3	1
Autre : 7	60-75



Potentiel de valorisation de l'eau grise
pour les WC

Consommation actuelle d'eau potable habitat collectif 149 l/hab./jour



habitat individuel
350 l/hab./jour
(grosses disparités)



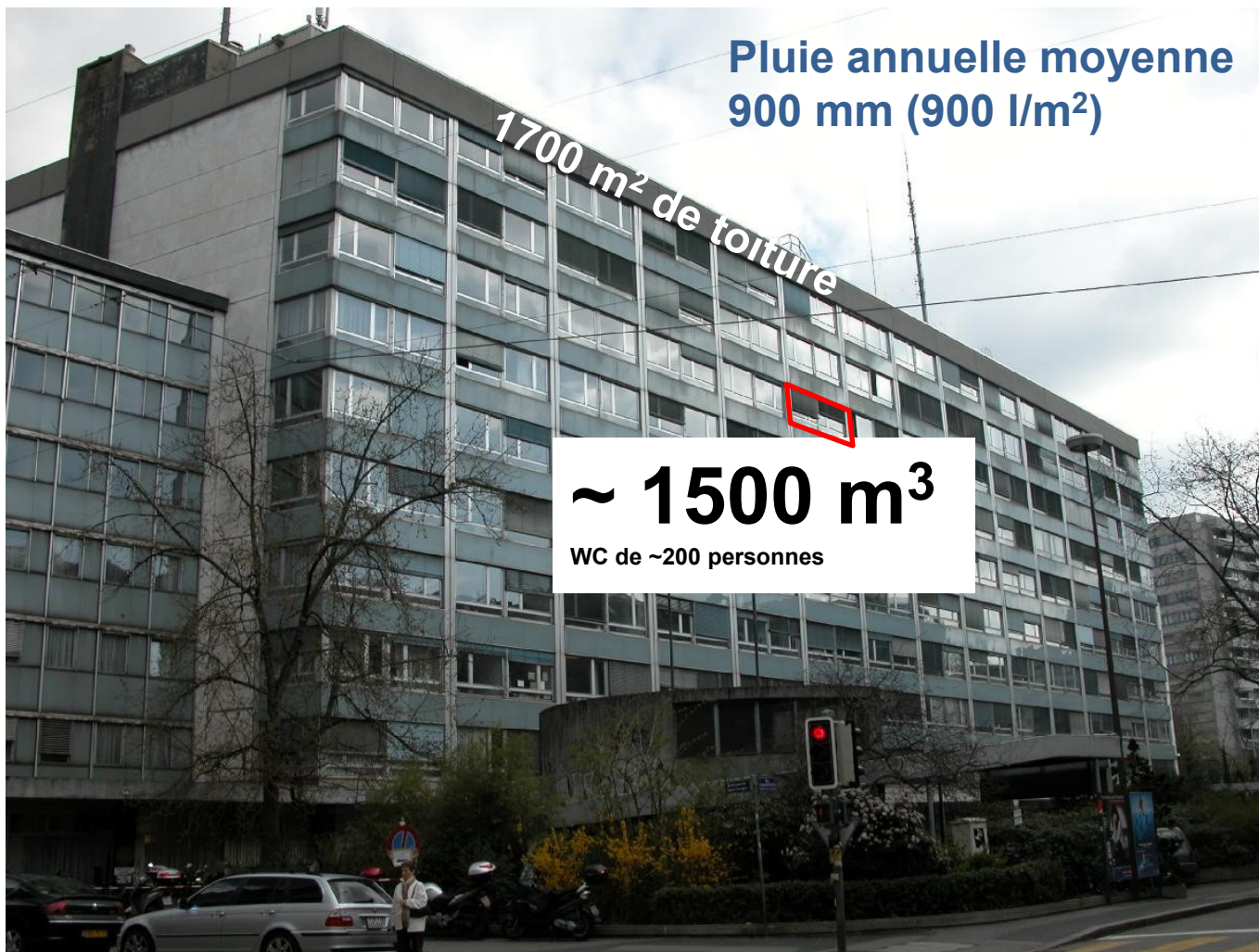
90-140

Arrosage

(piscines)

60-75





Pluie annuelle moyenne
900 mm (900 l/m²)

1700 m² de toiture

~ 1500 m³

WC de ~200 personnes



© G. Velltri



[Chronologie de la collecte traditionnelle de l'eau de pluie - Boîte à outils RUVIVAL](#)



Informations concernant le pilote récupération eau de pluie

Du 15 mai 2024 au 31 décembre 2024, une incitation financière exceptionnelle est versée pour l'installation d'un récupérateur d'eau de pluie.

Pendant la période du pilote, 100 installations peuvent bénéficier de cette incitation financière.

Le montant de l'incitation financière est de :

- 250 CHF pour l'installation d'une cuve dont le volume est supérieur à 1m³
- 500 CHF pour l'installation d'une cuve dont le volume est égal ou supérieur à 2m³

Seuls les récupérateurs d'eau de pluie installés par un professionnel sont éligibles à cette incitation financière.

Pour bénéficier de l'incitation financière il est nécessaire de nous transmettre les éléments suivants :

- Numéro partenaire (cf. facture eau/électricité/gaz SIG)
- Compte de contrat (cf. facture eau/électricité/gaz SIG)
- Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
- Nom / Prénom
- Facture de l'installateur avec le détail du tarif de la cuve et des travaux d'installation
- Volume de la cuve
- Type de cuve (aérienne ou enterré)

Seuls les dossiers complets permettent le versement de l'incitation financière.

Merci d'adresser toute vos demandes à :
piloterecuperationeaudepluie@sig-ge.ch